

Communiqué de presse

L'accueil des enfants de moins de trois ans Remise du rapport du HCFEA

Malgré une politique volontariste, l'offre et la qualité de l'accueil des enfants de moins de 3 ans restent insuffisantes. Le HCFEA a remis à Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé ses propositions pour donner un nouveau souffle à l'accueil du jeune enfant pour les cinq prochaines années.

Sylviane Giampino, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et Michel Villac, président du Conseil de la famille ont remis le 10 avril 2018 à Madame Buzyn, ministre de la des solidarités et de la santé, le rapport sur l'accueil des enfants de moins de trois ans élaboré et adopté conjointement par leurs deux conseils.

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance est **une des priorités de la politique familiale**. Ils permettent aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle, et aux enfants des expériences élargies de socialisation. Ils sont souvent invoqués pour expliquer la réussite du modèle français en termes de natalité et de taux d'emploi des femmes.

Pourtant le développement de l'offre semble se tarir ces dernières années, malgré une politique volontariste et des attentes fortes exprimées par les familles. La période 2013-2017, marquent un ralentissement important des créations de places, notamment au regard des objectifs formulés par l'Etat et la Cnaf. De plus, les inégalités territoriales sont notables, et fortement corrélées avec les inégalités sociales ; c'est sur les territoires les plus pauvres que l'offre de places d'accueil est la plus limitée.

Pour répondre à ces constats, le rapport souligne la **nécessité d'objectifs qualitatifs** - mieux répondre aux besoins de bien-être, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants - **à côté d'enjeux quantitatifs** de développement de l'offre. Le nombre de places à créer au cours des cinq prochaines années est évalué *a minima* à 230 000, pour répondre aux besoins les plus immédiats.

Pour donner un **nouveau souffle à l'accueil par les assistantes maternelles**, il préconise de développer les fonctionnements en réseau (relais d'assistantes maternelles - RAM) et maisons d'assistantes maternelles -MAM), favorisant les échanges entre professionnels et un élargissement de la socialisation des enfants par des moments d'accueil en collectif.

En matière de financement, le rapport propose de diminuer les restes à charge pour les familles qui ont recours à une assistante maternelle, afin de le rapprocher de celui de l'accueil en crèche. Dans un objectif d'égalité entre territoires, il propose de rationaliser les aides versées aux collectivités en prenant en compte leur potentiel financier.

Il convient de **favoriser l'égalité d'accès de toutes les familles** aux différents modes d'accueil : recherche d'une plus grande égalité territoriale, réduction des autres inégalités sociales liées à la situation familiale ou professionnelle des parents, ou encore liées à la situation de l'enfant (maladie, handicap,...).

Pour mettre en œuvre ces recommandations, le HCFEA propose de renforcer la gouvernance locale de cette politique autour de schémas départementaux élaborés par l'ensemble des acteurs concernés, et déclinés par des conventions passées entre les collectivités et les CAF qui en assureraient le suivi.

Le rapport et sa synthèse peuvent être téléchargés sur le site du HCFEA : www.hcfea.fr